

**Syndicat Départemental Sud-Santé-Sociaux
de l'Essonne**
Site Internet : <http://sudsantesociaux91.free.fr>

Membre de l'Union Syndicale « SOLIDAIRES »

**18 avenue de Verdun
91294 ARPAJON**

Tél : 06 87 26 17 49

E-mail : sudsantesociaux91@free.fr

Document financé par les adhésions et imprimé par nos soins

**Grilles Indiciaires
Fonction Publique Hospitalière**
(réactualisées le 01/02/2019)



**Personnels
Socio-Educatifs
et Psychologues**

SOMMAIRE

<i>Pages</i>	<i>Grades</i>
3	Moniteur d'Atelier (cadre d'extinction).
4 - 5	Moniteur Educateur. Moniteur Educateur Principal.
6 - 7	Conseiller en Economie, Sociale et Familiale. Educateur Technique Spécialisé. Educateur Jeunes Enfants. Conseiller en Economie, Sociale et Familiale Classe Supérieure. Educateur Technique Spécialisé Classe Supérieure. Educateur Jeunes Enfants Classe Supérieure.
8 - 9	Animateur. Animateur Principal de 2 ^{ème} Classe. Animateur Principal de 1 ^{ère} Classe.
10-11	Assistant Socio-Educatif. Assistant Socio-Educatif Principal.
12 - 13	Cadre Socio-Educatif. Cadre Supérieur Socio-Educatif.
14 - 15	Psychologue. Psychologue Hors Classe.

Valeur du point

Indice Net Majoré Au 01/02/2017

4,686025 €

Psychologues

HORS CLASSE

Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
7		798	3739,45
6	3 ans	756	3542,63
5	2 ans 1/2	710	3327,08
4	2 ans 1/2	657	3078,72
3	2 ans 1/2	616	2886,59
2	2 ans 1/2	575	2694,46
1	2 ans	512	2399,24

Indemnités et Primes:

- Prime de service.
- Indemnité de sujétion spéciale (13 heures).
- Prime et indemnité liées aux conditions de travail (nuit, jour fériés...).

* Psychologues			
CLASSE NORMALE			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
11		669	3134,95
10	4 ans	625	2928,77
9	4 ans	583	2731,95
8	3 ans 1/2	547	2563,26
7	3 ans	511	2394,56
6	3 ans	483	2263,35
5	2 ans 1/2	452	2118,08
4	2 ans	429	2010,30
3	2 ans	408	1911,90
2	1 an	400	1874,41
1	1 an	388	1818,18

*** Peuvent accéder au grade de Psychologues Hors**

Classes:

Ratio: xx% de l'effectif du corps des Psychologues de Classe

Moniteur d'Atelier (cadre d'extinction)			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
13		466	2183,69
12	4 ans	450	2108,71
11	4 ans	428	2005,62
10	3 ans	426	1996,25
9	3 ans	406	1902,53
8	3 ans	383	1794,75
7	3 ans	368	1724,46
6	2 ans	353	1654,17
5	2 ans	344	1611,99
4	2 ans	338	1583,88
3	2 ans	331	1551,07
2	2 ans	328	1537,02
1	1 an	327	1532,33

Indemnités et Primes :

- Prime de service.
- Indemnité de sujétion spéciale (13 heures).
- Primes et indemnités liées aux conditions de travail (nuit, jours fériés...).
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle:
 - = 10 points majorés pour les Moniteurs d'Atelier exerçant en Instituts Médico-Educatifs, Institut Médico-Pédagogiques et Instituts Médico-Professionnels auprès de jeunes inadaptes ou handicapés dont ils assurent la formation technologique ou l'adaptation technique en vue de favoriser leur insertion dans la vie professionnelle.
 - = 13 points majorés pour les Moniteurs d'Atelier exerçant dans les Centres d'Orientation Scolaire et Professionnelle et assurant l'orientation des jeunes handicapés.
 - = 13 points majorés pour les Moniteurs d'Atelier exerçant dans les Centres d'Aide par le Travail et les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale soumis à des contraintes de productivité et encadrant au moins 8 ouvriers handicapés.

Moniteur-Educateur			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
13		503	2357,07
12	4 ans	477	2235,23
11	3 ans	457	2141,51
10	3 ans	441	2066,54
9	3 ans	431	2019,68
8	3 ans	415	1944,70
7	2 ans	396	1855,67
6	2 ans	381	1785,38
5	2 ans	369	1729,14
4	2 ans	361	1691,66
3	2 ans	355	1663,54
2	2 ans	349	1635,42
1	2 ans	343	1607,31

Peuvent être promus au grade de Moniteur-Educateur

Principal :

Ratio: xx %

1- Par la voie d'un examen professionnel, les agents justifiant d'au moins 1 an dans le 4^{ème} échelon du grade de Moniteur-Educateur et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps de la Catégorie B.

2- Par la voie de choix, après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la Commission Administrative Paritaire, les agents ayant atteint le 7^{ème} échelon et justifiant d'au moins 5 années de service dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de la Catégorie B.

Cadre Supérieur Socio-Educatif			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
8		669	3134,95
7	3 ans	658	3083,40
6	3 ans	637	2985,00
5	3 ans	603	2825,67
4	3 ans	588	2755,38
3	3 ans	566	2652,29
2	2 ans	546	2558,57
1	1 an	524	2455,48

Indemnités et Primes:

- Prime de service.
- Indemnité de sujétion spéciale (13 heures).
- Primes et indemnités liées aux conditions de travail (nuit, jours fériés...).
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle:
 - = 30 points majorés pour les Cadres Socio-Educatifs affectés dans le secteur sanitaire ayant un rôle de Conseiller Technique auprès de la direction de l'établissement et assurant l'encadrement d'au moins 8 agents de Catégorie B.
 - = 20 points majorés pour les Cadres Socio-Educatifs exerçant dans les établissements pour adultes handicapés des fonctions de Chef de Service et assurant, à ce titre, le fonctionnement et l'activité des ateliers.
 - = 13 points majorés pour les Cadres Socio-Educatifs exerçant leurs fonctions dans un établissement social ou médico-social et encadrant une équipe pluridisciplinaire d'au moins 5 agents.
 - = Possibilité d'une concession de logement par nécessité absolue de service si participation aux gardes de direction à hauteur de 40 jours au moins par an ou indemnité compensatrice.

* Cadre Socio-Educatif			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
8		625	2928,77
7	4 ans	573	2685,09
6	4 ans	547	2563,26
5	3 ans	519	2432,05
4	3 ans	495	2319,58
3	2 ans	468	2193,06
2	2 ans	438	2052,48
1	1 an	398	1865,04

**** Peuvent accéder au grade de Cadre socio-éducatif**, par voie de concours professionnel interne sur titre, complété par une épreuve orale d'admission, les candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale comptant au moins au 1er janvier de l'année d'ouverture du concours 5 ans de services effectifs accomplis en qualité d'Assistants Sociaux-Educatifs, de Conseillé en Economie Sociale et Familiale, d'Educateurs Techniques Spécialisés, ou d'Educateurs de Jeunes Enfants.

*** Peuvent accéder au grade de Cadre Supérieur Socio-Educatif** par la voie de l'avancement de grade selon la modalité du concours professionnel ouvert aux Cadres Socio-Educatifs comptant au moins 3 ans de services effectifs dans leur grade.

Moniteur-Educateur Principal			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
13		534	2502,34
12	4 ans	504	2361,76
11	3 ans	480	2249,29
10	3 ans	461	2160,26
9	3 ans	452	2118,08
8	3 ans	436	2043,11
7	2 ans	416	1949,39
6	2 ans	401	1879,10
5	2 ans	390	1827,55
4	2 ans	379	1776,00
3	2 ans	369	1729,14
2	2 ans	362	1696,34
1	2 ans	356	1668,22

Indemnités et Primes des Moniteurs-Educateurs:

- Prime de service.
- Indemnité de sujétion spéciale (13 heures).
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle:
 - = 10 points majorés pour les Moniteurs-Educateurs exerçant dans les Maisons d'Accueil Spécialisées, les Foyers d'Hébergement et de Réadaptation Social et les Foyers de Vie.
 - = 13 points majorés pour les Moniteurs-Educateurs dont le temps de travail, auprès des personnes accueillies, comporte deux heures ou plus entre 06h00 et 09h00 et deux heures ou plus entre 20h00 et 23h00 de sorte que cette servitude d'internat corresponde chaque année à une moyenne de 50% au moins du temps de travail hebdomadaire réglementaire.
 - = 13 points majorés pour les Moniteurs-Educateurs exerçant dans les établissements mentionnés aux points 4, 5, 6 et 7 de l'Article 2 de la Loi du 9 janvier 1986 de façon permanente, dans le cadre des servitudes d'internat, un travail effectif auprès des personnes accueillies, avec un planning de travail habituel faisant apparaître aux moins deux levers et deux couchers par semaine.

**Conseiller en Economie Sociale et Familiale
Educateur Technique Spécialisé
Educateur de jeunes Enfants**

CLASSE NORMALE

Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
12		534	2502,34
11	4 ans	504	2361,76
10	3 ans	485	2272,72
9	3 ans	464	2174,32
8	3 ans	441	2066,54
7	2 ans	423	1982,19
6	2 ans	406	1902,53
5	2 ans	394	1846,29
4	2 ans	383	1794,75
3	2 ans	372	1743,20
2	2 ans	362	1696,34
1	2 ans	356	1668,22

Pour accéder au grade de Conseiller en Economie Sociale et Familiale Principal (ratio xx%), Educateur de Jeunes Enfants Classe Supérieure (ratio xx%), d'Educateur Technique Spécialisé Classe Supérieure (ratio xx%) l'agent doit justifier au 1er janvier de l'année de promotion d'un an au moins dans le 4^{ème} échelon de la classe normale et justifier d'au moins 4 ans de services effectifs dans le corps à cette date.

Indemnités et Primes des Conseillers en Economie Sociale et Familiale:

- Prime de service.
- Indemnité de sujétion spéciale (13 heures).
- Primes et indemnités liées aux conditions de travail (nuit, jours fériés...).
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle:
= 13 points majorés pour les Conseillers en Economie Sociale et Familiale intervenant en soirée au moins 4 fois par semaine au domicile des

Peuvent être promus à la **classe supérieure du premier grade**, les agents justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans le 4^e échelon de la classe normale et justifiant de six ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie A ou de même niveau.

**** Assistant Socio-Educatif 2ème Grade**

Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
11		608	2849,10
10	3 ans	591	2769,44
9	3 ans	573	2685,09
8	3 ans	556	2605,43
7	2 ans 6 mois	533	2497,65
6	2 ans	510	2389,87
5	2 ans	487	2282,09
4	2 ans	464	2174,32
3	2 ans	444	2080,60
2	2 ans	424	1986,87
1	1 an	407	1907,21

Peuvent être promus au **second grade** :

Par voie d'inscription à un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire compétente, après une sélection par voie d'examen professionnel,

- les agents justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins **un an d'ancienneté dans le 3^e échelon de la classe normale du premier grade.**
- Au choix, après inscription sur un tableau d'avancement pris après avis de la commission administrative paritaire compétente, les fonctionnaires justifiant d'au moins **six mois d'ancienneté dans le 1^{er} échelon de la classe supérieure et justifiant de six ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A** ou de même niveau.

* Assistant Socio-Educatif 1er Grade Classe Normale			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
11		537	2516,40
10	4 ans	510	2389,87
9	3 ans	491	2300,84
8	3 ans	470	2202,43
7	2 ans	448	2099,34
6	2 ans	427	2000,93
5	2 ans	411	1925,96
4	2 ans	397	1860,35
3	2 ans	386	1808,81
2	2 ans	375	1757,26
1	2 ans	365	1710,40

* Assistant Socio-Educatif 1er Grade Classe Supérieure			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
11		590	2764,75
10	3 ans	572	2680,41
9	3 ans	556	2605,43
8	2 ans 6 mois	539	2525,77
7	2 ans 6 mois	519	2432,05
6	2 ans	500	2343,01
5	2 ans	481	2253,98
4	2 ans	458	2146,20
3	2 ans	438	2052,48
2	2 ans	419	1963,44
1	1 an	401	1879,10

Indemnités et Primes des A.S.E. :

- Prime de service.
- Indemnité de sujétion spéciale (13 heures).
- Primes et indemnités liées aux conditions de travail (nuit, jours fériés...).
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle.

Conseiller en Economie Sociale et Familiale Educateur Technique Spécialisé Educateur de jeunes Enfants			
CLASSE SUPERIEURE			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
11		587	2750,70
10	3 ans	569	2666,35
9	3 ans	553	2591,37
8	2 ans 6 mois	536	2511,71
7	2 ans 6 mois	516	2417,99
6	2 ans	497	2328,95
5	2 ans	478	2239,92
4	2 ans	455	2132,14
3	2 ans	435	2038,42
2	2 ans	416	1949,39
1	1 an	398	1865,04

Indemnités et Primes des Educateurs Techniques Spécialisés:

- Prime de service.
- Indemnité de sujétion spéciale (13 heures).
- Primes et indemnités liées aux conditions de travail (nuit, jours fériés...).
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle:
 - = 10 points majorés pour les Educateurs Techniques Spécialisés exerçant dans des Instituts Médico-Educatifs, les Instituts Médico-Pédagogiques et les Instituts Médico-Professionnels auprès de jeunes inadaptés ou handicapés ou ils assurent la formation technologique ou en vue de favoriser leur insertion dans la vie professionnelle.
 - = 13 points majorés pour les Educateurs Techniques Spécialisés assurant l'encadrement d'au moins 5 Moniteurs d'Atelier dans les Centres d'Aide au Travail et. les Centres d'Hébergement de Réadaptation Social.
 - = 13 points majorés pour les éducateurs techniques spécialisés assurant l'encadrement d'au moins 8 ouvriers handicapés ou inadaptés dans les centres d'aide au travail et. les centres d'hébergement de réadaptation social.

Indemnités et Primes des Educateurs de Jeunes Enfants:

- Prime de service.
- Indemnité de sujétion spéciale (13 heures).
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle:
 - = 13 points majorés pour les Educateurs de Jeunes Enfants dont le temps de travail, auprès des personnes accueillies, comporte deux heures ou plus entre 06h00 et 09h00 et deux heures ou plus entre 20h00 et 23h00 de sorte que cette servitude d'internat corresponde chaque année à une moyenne de 50% au moins du temps de travail hebdomadaire réglementaire.
 - = 13 points majorés pour les Educateurs de Jeunes Enfants exerçant dans les établissements mentionnés aux points 4, 5, 6 et 7 de l'Article 2 de la Loi du 9 janvier 1986 de façon permanente, dans le cadre des servitudes d'internat, un travail effectif auprès des personnes accueillies, avec un planning de travail habituel faisant apparaître aux moins deux levers et deux couchers par semaine.

Animateur			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
13		503	2357,07
12	4 ans	477	2235,23
11	3 ans	457	2141,51
10	3 ans	441	2066,54
9	3 ans	431	2019,68
8	3 ans	415	1944,70
7	2 ans	396	1855,67
6	2 ans	381	1785,38
5	2 ans	369	1729,14
4	2 ans	361	1691,66
3	2 ans	355	1663,54
2	2 ans	349	1635,42
1	2 ans	343	1607,31

Pour accéder au grade d'Animateur Principal de 2^{ème} Classe:

1- **Ratio: xx%** des Animateurs Hospitaliers de 1^{er} grade justifiant d'1 an dans le 6^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de service dans un corps, emploi ou cadre d'emploi de la Catégorie B.

2- Par voie d'examen professionnel pour les animateurs hospitalier ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de service dans un corps, emploi ou cadre d'emploi de la Catégorie B.

Indemnités et Primes:

- Prime de service.
- Indemnité de sujétion spéciale (13 heures).
- Primes et indemnités liées aux conditions de travail (nuit, jours fériés...).
- Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle:
= 10 points majorés pour les animateurs exerçant dans les maisons d'accueil spécialisées, les centres d'hébergement et de réadaptation sociale et les foyers de vie.

Pour accéder au grade d'Animateur Principal de 1^{ère} Classe:

1- **Ratio :8%** des Animateurs Principaux de 2^{ème} Classe justifiant d'1 an dans le 6^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de service dans un corps, emploi ou cadre d'emploi de la Catégorie B.

2- Par voie d'examen professionnel pour les Animateurs Principaux de 2^{ème} Classe justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de service dans un corps, emploi ou cadre d'emploi de la Catégorie B.

Animateur Principal de 2^{ème} Classe			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
13		534	2502,34
12	4 ans	504	2361,76
11	3 ans	480	2249,29
10	3 ans	461	2160,26
9	3 ans	452	2118,08
8	3 ans	436	2043,11
7	2 ans	416	1949,39
6	2 ans	401	1879,10
5	2 ans	390	1827,55
4	2 ans	379	1776,00
3	2 ans	369	1729,14
2	2 ans	362	1696,34
1	2 ans	356	1668,22

Animateur Principal de 1^{ère} Classe			
Echelon	Durée moyenne	Indice Net Majoré	Salaire de base
11		587	2750,70
10	3 ans	569	2666,35
9	3 ans	551	2582,00
8	3 ans	534	2502,34
7	3 ans	508	2380,50
6	3 ans	484	2268,04
5	2 ans	465	2179,00
4	2 ans	441	2066,54
3	2 ans	419	1963,44
2	2 ans	404	1893,15
1	1 an	392	1836,92